



S'installer ou s'agrandir en élevage de dindes en région Centre- Val de Loire



Le marché de la volaille en France et notamment celui de la **dinde est aujourd'hui un segment porteur**. Cette dynamique de production en région Centre peut être relancée grâce aux outils d'abattage existants et du savoir-faire historique de cette région. L'abattoir de Blancafort, situé dans le département du Cher, appartient depuis le 1er mars au groupe français LDC, un poids lourd de la volaille. Son ambition dans les 3 années à venir : abattre **60 000 dindes par semaine** et gagner des parts sur le marché national et international. Pour atteindre cet objectif et consolider l'abattoir, **90 000 m² de bâtiments supplémentaires seront nécessaires d'ici 2018**. Les départements du Cher, du Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Indre et de l'Eure et Loir se situent dans la zone d'approvisionnement de l'abattoir et sont donc directement concernés.

La création d'un atelier d'élevage, qu'elle soit votre activité principale ou secondaire, permet de diversifier les sources de revenus et d'obtenir une plus grande stabilité des résultats. **Afin d'avoir une idée du revenu concernant un atelier de dindes, un groupe de travail composé de la Chambre d'agriculture, de la FRSEA et des Jeunes agriculteurs a permis d'extraire des résultats économiques**. Ces résultats dégagent des tendances, et ne remplacent pas un accompagnement par des conseillers spécialisés.

Quelques définitions

Une marge « Poussins-aliments » (« MPA »)

Ce sont les ventes de dindes (-) le coût des dindonneaux (-) le coût des aliments

L'Excédent Brut d'Exploitation (« EBE »)

Cela correspond à l'ensemble des produits de votre élevage de dindes auxquels on retire toutes les charges (sauf les amortissements et les frais financiers).

Le revenu disponible annuel (après MSA et avant impôts)

C'est la somme d'argent maximale que vous pouvez prélever sur votre élevage de dindes chaque année : cela correspond à votre « salaire annuel maximal ». Cela correspond à l'EBE de votre élevage de dindes auquel on retire les annuités d'emprunts liés à l'investissement dans votre bâtiment avicole.

Attention : il faut déduire de ce revenu disponible l'équivalent de 10 % de votre MPA afin de conserver une marge de sécurité financière suffisante pour faire face aux aléas techniques de votre élevage.

Création d'un site neuf

Vous partez d'un champ et vous n'avez pas de matériels d'élevage (télescopique), ni lieu de stockage (hangar).

Pour un bâtiment avicole de	1 700 m²
L'investissement moyen (dont matériels et aménagements) est de	426 769 €
Le temps de travail moyen observé est de	915 heures /an
La marge « Poussins aliments » moyenne est de	49 € / m ² / an
Les charges variables moyennes sont de	18 € / m ² / an
La Marge Brute moyenne est de	31 € / m ² / an
Les charges fixes moyennes sont de	7,75 € m ² / an
L'Excédent Brut d'Exploitation moyen (après MSA) observé est de	23,25 € m ² / an
Le revenu disponible moyen avec les aides privées de votre opérateur et OP + les aides publiques du PCAE (avec une hypothèse de 60 000 €)	4,48 € m ² / an
Soit un revenu disponible MOYEN annuel (après MSA et avant impôts) Pour un nouvel investisseur, le revenu disponible peut atteindre (Attention il faut être à même de maintenir de tels résultats dans la durée) Avec Financements sur 20 ans pour la coque et 10 ans pour les installations. Quote-part de télescopique neuf et bâtiment stockage neuf	<u>7 614 €</u> <u>15 500 €</u>

Agrandissement et diversification

Vous créez un nouveau site d'élevage et vous avez déjà un télescopique (ou tracteur équipé) et un lieu de stockage.

Pour un bâtiment avicole de	1 700 m²
L'investissement moyen (dont aménagements) est de	387 269 €
Le temps de travail moyen observé est de	915 heures /an
La marge « Poussins aliments » moyenne est de	49 € / m ² / an
Les charges variables moyennes sont de	18 € / m ² / an
La Marge Brute moyenne est de	31 € / m ² / an
Les charges fixes moyennes sont de	8,24 € m ² / an
L'Excédent Brut d'Exploitation moyen (après MSA) observé est de	22,76 € m ² / an
Le revenu disponible moyen avec les aides privées de votre opérateur et OP + les aides publiques du PCAE (avec une hypothèse de 60 000 €)	7,12 € m ² / an
Soit un revenu disponible MOYEN annuel (après MSA et avant impôts)	<u>12 098 €</u>
Pour un nouvel investisseur, le revenu disponible peut atteindre (Attention il faut être à même de maintenir de tels résultats dans la durée) Avec Financements sur 20 ans pour la coque et 10 ans pour les installations	<u>19 072€</u>

Résultats Philippe DEBARRE (Chambre d'agriculture 41) – 7 janvier 2016- Issus des enquêtes nationales avicoles

En région Centre, n'hésitez pas à solliciter les aides à l'investissement **PCAE et les aides CAP filières** viande blanche du conseil régional qui permettent de financer en partie la construction et l'aménagement des bâtiments ainsi que l'achat d'équipements. Si vous avez moins de 40 ans et que c'est votre première installation, **pensez aux aides JA.**

Chaque OP s'engage à suivre techniquement l'éleveur.

Vous êtes intéressé ?

Contacts utiles

Pour une installation contactez les points accueil installation (PAI) :

▪ PAI d'Eure-et-Loir	02 37 24 46 55
▪ PAI du Loiret	02 38 71 90 24
▪ PAI du Loir-et-Cher	02 54 55 20 00
▪ PAI d'Indre-et-Loire	02 47 48 37 13
▪ PAI de l'Indre	02 54 61 61 77
▪ PAI du Cher	02 36 08 70 75

Pour un agrandissement contactez les référents volaille des chambres d'agriculture départementales (CA) :

▪ CA 45 : Agathe Kohl	02 38 98 80 43
▪ CA 41 : Philippe Debarre	02 54 55 20 27
▪ CA 28 : Isabelle Loquet	02 37 53 44 34
▪ CA 18 : Nathalie Foisnon	02 48 23 04 00

